

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Suffrages exprimés : 28

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Bêchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

10. AUTORISATTION DE LANCEMENT DU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – MUSEOGRAPHIE POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les 3 composantes du projet de développement touristique.

Le projet de valorisation patrimoniale et touristique « Normandie médiévale » proposera de multiples expériences à la travers la cité médiévale sur 3 pôles :

- Halle gourmande ;
- Circuit narratif et créatif en ville haute ;
- Monument – parc du château.

1 – Définition du besoin à satisfaire

Afin de définir le circuit et le contenu des différents points de visite, la Commune de Domfront en Poiraise souhaite recourir à un prestataire pour l'assister dans l'approche muséographique et médiatique de l'ensemble des composantes du projet.

2 - Montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de cette mission de Muséographie est estimé par le cabinet In Extenso TCH à 270 000 € HT.

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure formalisée.

Les modes de consultation sera l'accord cadre à marchés subséquents permettant à la Commune de préciser la demande et à l'AMO (Assistance à Maîtrise d'œuvre) d'adapter son offre en fonction de l'avancée du projet.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

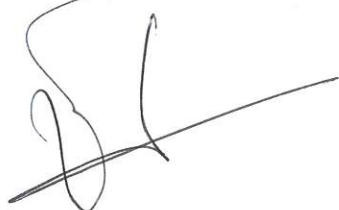
Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur le recrutement d'une AMO Muséographie pour le projet de développement touristique.

Après avoir délibéré, l'Assemblée par 24 voix pour, 4 abstentions (Mmes Rousselet, Mechekour, Gouault et Mr Leroyer) décide :

- **D'autoriser** à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à un appel d'offre pour le recrutement d'une AMO Muséographie pour le projet de développement touristique, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci – dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget.
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

